



**GROUPE
INTERSUD**
FACILITATEUR DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Lettre d'information n°65-Novembre 2018

Cette lettre vous est proposée par INTERSUD, AFRECO et G2C et sera diffusée à leurs fidèles clients

Quizz et Partenariat à l'affiche !

Connaissez-vous BoostMakers ? Cette nouvelle place de marché met en relation clients et fournisseurs, et a choisi le groupe Intersud-G2C-Afreco comme partenaire. Votre newsletter prend aussi, ce mois-ci, une forme plus ludique et vous propose un quizz. L'occasion de tester vos connaissances. Economiques, bien sûr ! Bonne lecture !

BoostMarkers : la nouvelle place de marché pour trouver fournisseur à son pied

BoostMarkers a un objectif : « permettre aux clients d'engager des relations de confiance avec leurs fournisseurs », explique Elvire Gandji-Nicolas, sa fondatrice. Car cette nouvelle place de marché ne se contente pas de dénicher l'entreprise qui pourra livrer tel ou tel type de produit ou service à telle localisation. Elle incite aussi les quelque 10 000 fournisseurs déjà abonnés à obtenir une notation certifiée en répondant à un questionnaire spécifiquement développé. Selon la taille de l'entreprise, celui-ci comprend entre 60 et 120 questions de tous types ! Analysées par un auditeur, elles permettent de déterminer le niveau de qualité, mais aussi de fiabilité opérationnelle et financière de l'entreprise. Désormais, ces réponses pourront être complétées par une enquête à valeur ajoutée réalisée par le groupe Intersud. Une grosse vingtaine d'entreprises arborent déjà le macaron indiquant une certification réussie !



Elvire Gandji-Nicolas

Le Quizz de cette fin d'année

1/ Quel est le déficit du budget de l'Etat rapporté au Produit intérieur brut nominal de la France, selon le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 (tel que proposé par le gouvernement, son vote par le Parlement n'ayant, à la date de rédaction de cette newsletter, par encore eu lieu) ?

- a) 2,8% du PIB ?
- b) 3% du PIB ?
- c) un peu plus de 4% du PIB ?

2/ Quel est le taux de croissance du PIB prévu pour 2019, toujours selon le PLF 2019 ?

- a) 1,7% ?
- b) 2% ?
- c) 2,2% ?

3/ Quel pourcentage du PIB représentera en 2019 le montant de la dette publique ?

- a) 92,7%
- b) 98,6%
- c) 100,2%

4/ Sur les douze mois allant d'octobre 2017 à septembre 2018, le nombre de créations d'entreprises a, selon l'Insee, évolué de :

- a) -2,5%
- b) +7,3%
- c) +17,9%

5/ Sur 100 entreprises créées, combien sont des micro-entreprises ?

- a) 43,7%
- b) 51%
- c) 62%

6/ Quel est le taux de survie à 5 ans d'une entreprise (hors micro-entreprise) ?

- a) 45%
- b) 50%
- c) 60%

7/ Certaines entreprises peuvent opter pour la confidentialité de leurs comptes. Ce sont :

- a) les micro-entreprises employant moins de 10 salariés et affichant un total de bilan de moins de 350000 euros
- b) les TPE de moins de 30 salariés et dégagant un chiffre d'affaires de moins de 4 millions d'euros.
- c) les petites entreprises de moins de 50 salariés et dégagant un chiffre d'affaires net de moins de 8 millions d'euros.

8/ En Europe, quel pourcentage de clients paie l'ensemble de ses factures à l'heure (source Altarès, 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2018) ?

- a) 43,7%
- b) 46,1%
- c) 50,5%

9/ Quel est le retard moyen de paiement en France (source Altarès, 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2018) ?

- a) 10,7 jours
- b) 11,2 jours
- c) 12,1 jours

10/ Et pour finir : non, il ne s'agit pas de l'affiche d'une finale de Coupe d'Europe de foot ! Quel est le couple de pays d'Europe dans lesquels les retards de paiement sont, respectivement, les plus faibles/ les plus élevés, selon Altarès ?

- a) Allemagne/ Italie
- b) Pays Bas/ Portugal
- c) France/ Espagne

Les réponses de notre quizz

1/ réponse c)

Petit piège ! En effet, il ne faut pas confondre le déficit du budget de l'Etat (99,7 milliards d'euros prévus dans le PLF 2019), et celui des administrations publiques, dont le déficit maximal autorisé par les célèbres critères de Maastricht est de 3% du PIB. Ce dernier englobe, outre l'Etat, les autres administrations publiques centrales, les administrations publiques locales, et les administrations de sécurité sociale. Au sens de Maastricht, le PLF pour 2019 table sur un déficit de 2,8% du PIB, soit 66,7 milliards d'euros. Pour en savoir plus :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/Actus2018/dp_plf2019.pdf

2/ réponse a)

Ce taux prévu est du reste identique aux prévisions réalisées pour 2018.

3/ réponse b)

4/ réponse c) Les créations d'entreprises sont en accélération : +16,2% en rythme annuel en juillet, +16,7% en août, +17,9% en septembre. Sur les 9 premiers mois de l'année 2018, 512 000 entreprises ont été créées. En 2017, 593 268 nouvelles entreprises ont vu le jour. Le nombre de création a beaucoup augmenté avec la création du régime de l'auto-entreprise (devenue micro-entreprise). En 2008, avant cette réforme, un peu plus de 360 000 entreprises avaient été créées. Pour en savoir plus : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3630850?pk_campaign=avis-parution

5/ réponse a)

6/ réponse c) Selon la dernière étude réalisée par l'Insee sur ce sujet et portant sur des entreprises créées en 2010. L'Insee a constaté une amélioration du taux de survie par rapport à sa précédente enquête, en 2006 : à l'époque, celui-ci s'établissait à 52%. En effet, la création, entre les deux enquêtes, du régime de l'auto-entreprise, a augmenté la proportion de sociétés dans la population d'entreprises étudiées. Certains créateurs, qui auraient, auparavant, créé une entreprise individuelle se sont orienté vers le nouveau statut. Or le taux de survie des sociétés est structurellement plus élevé que celui des entreprises individuelles. S'ajoutent également d'autres facteurs, notamment conjoncturels (les entreprises créées en 2006 ayant vécu la récession de 2008-2009). Pour en savoir plus :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2664148>

7/ réponse a)

Mais les réponses b) et c) sont également justes sous certaines conditions. En effet l'option de confidentialité des **comptes annuels** est réservée aux **micro-entreprises** remplissant au moins 2 des critères suivants :

- total de bilan de moins de 350 000 €;
- chiffre d'affaires net de moins de 700 000 €;
- moins de 10 salariés.

Les petites entreprises peuvent bénéficier de l'option de confidentialité, qui s'applique uniquement à leur **compte de résultat** (l'actif et le passif restent publics), à condition qu'elles ne dépassent pas au moins 2 des 3 critères suivants :

- total de bilan de 4 millions d'€ ;
- chiffre d'affaires net de moins de 8 millions d'€ ;
- moins de 50 salariés.

Ne peuvent pas bénéficier des options de confidentialité :

- les sociétés appartenant à un groupe ;
- les établissements de crédit et sociétés de financement ;
- les entreprises d'assurance et de réassurance ;
- les entreprises dont l'activité consiste à gérer des titres de participations et de valeurs mobilières (holding) ;
- les sociétés cotées sur un marché réglementé.

8/ réponse b) Pour en savoir plus : <https://blog.altares.com/>

9/réponse a)

10/ réponse b) Les retards de paiements dans les pays cités sont, respectivement, de 26,6 jours au Portugal, 18,5 jours en Italie, 13 jours en Espagne, 4,3 jours aux Pays Bas, 6,7 jours en Allemagne et 10,7 jours en France.

Intersud

 04 91 19 02 00

Afreco

 04 78 53 12 99

G2C

 04 72 88 69 00